

Procès-verbal du Conseil Municipal

Réunion du 05 SEPTEMBRE 2023 COMMUNE DE BRESSOLLES

L'an deux mil vingt-trois, le 05 septembre 2023 à 19 heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Mme Andrée RACCURT, Maire

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : 31 août 2023

Etaient Présents : M. Christian GOUVERNEUR, M. Bernard LAVIRE, Mme Isabelle RACCURT, M. Alain BRET, M. Jérôme LAVIRE, Mme Carole LABLACHE, Mme Laurence FALCOZ, M. Jean-Pierre PERROT, M. Dominique RACCURT, M. Serge DELORME.

Absentes Excusées : Mme Maria JEANNEY (Pouvoir L. FALCOZ), Mme Anne-Laure BRUNET (Pouvoir I. RACCURT)

A été élue secrétaire de séance : Madame Carole LABLACHE

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2023.
- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2023.
- Personnel communal : modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.
- Recensement de la population 2024 : recrutement agents recenseurs et désignation d'un coordonnateur.
- Sou des Ecoles de Bressolles : demande de subvention.
- Instructions d'urbanisme.
- Comptes rendus de réunions.
- Questions diverses.

2023/32 Personnel communal : modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que dans le cadre de la rentrée scolaire 2023-2024, il convient de réorganiser la gestion du temps de travail dans plusieurs services de la collectivité : service technique, accueil périscolaire, cantine scolaire distribution des repas et surveillance, nettoyage des locaux.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante en date du 08 novembre 2022 ;

Pour le bon fonctionnement des services susvisés, Madame le Maire soumet plusieurs propositions de réorganisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions de Madame le Maire et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de

l'Ain pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents de la collectivité en fonction des besoins. Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité au 1^{er} septembre 2023.

2023/33 Recensement de la population 2024 : recrutement des agents recenseurs et rémunération

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les communes sont en charge des opérations de recensement. En 2024, la collecte auprès des habitants aura lieu du jeudi 18 janvier 2024 au samedi 17 février 2024. Ces opérations sont menées en collaboration avec les agents de l'INSEE et les agents recenseurs recrutés par la commune et qui seront spécifiquement rémunérés. Selon les éléments de rémunérations connus en 2023 et sous réserve d'une augmentation en 2024 dont il faudra tenir compte, il est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs selon le dispositif suivant :

- *½ journée de formation : 35,00 € nets forfaitaires ;*
- *Tournée de reconnaissance : 70,00 € nets forfaitaires*
- *Feuille de logement enquêté : 5,00 € nets par feuille*
- *Bulletin individuel : 0,50 € net par bulletin*
- *Indemnité de frais de déplacement : 100,00 nets forfaitaires.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dispositif de rémunération des vacations « agent recenseur » tel que présenté ci-dessus. Accepte de donner délégation à Madame le Maire pour l'organisation des opérations de recensement de la campagne 2024 et notamment le recrutement et la nomination de deux agents recenseurs :

- *Madame Anne-Marie RACCURT*
- *Madame Elina GRISEY DEMENGEL*

2023/34 Organisation de l'enquête de recensement de la population 2024 avec désignation d'un coordonnateur.

Madame le Maire propose Madame Samia CAVIN, coordonnateur de l'enquête INSEE ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Samia CAVIN, coordonnateur de l'enquête INSEE à mener avec l'appui de deux agents recenseurs, en charge de l'enquête.

2023/35 Sou des Ecoles Bressolles : demande de subvention.

Madame le Maire fait part à l'assemblée délibérante, d'une demande de subvention formulée par le Sou des Ecoles de Bressolles. Cette demande porte sur l'achat de livres destinés aux enfants quittant le Regroupement Pédagogique Intercommunal à l'issue de la classe CM2 et sur une aide exceptionnelle portant sur l'organisation et la tenue de la kermesse de fin d'année. Le montant sollicité est de 814,00 € le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 814,00 € au Sou des Ecoles de Bressolles au titre de l'année 2023.

Instructions d'urbanisme.

Comptes rendus de réunions.

Questions diverses.

Début de la séance 19h00

Fin de séance 21h00